

16 mai 2008 -11:15

Appartient à Conseil des ministres du 16 mai 2008

Beliris

Accord sur l'avenant 10 de Beliris

Accord sur l'avenant 10 de Beliris

Sur proposition de Madame Laurette Onkelinx, vice-première ministre et présidente de Beliris, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avenant n°10 de Beliris, l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 1993.

L'avenant 10 de Beliris prévoit le financement et la mise en oeuvre d'une multitude d'initiatives sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale sur 3 ans (2008-2010) et pour un budget global de 375 millions d'euros, hors reports.

Les initiatives qui seront soutenues et développées par Beliris ont fait l'objet de négociations et d'un accord du Comité de Coopération, composé de représentants de l'Etat Fédéral (Laurette Onkelinx, présidente de Beliris, Didier Reynders, Jo Vandeurzen et Patrick Dewael) et de représentants de la Région (Charles Picqué, Evelyne Huytebroeck, Pascal Smet et Guy Vanhengel).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>